

## RÈGLEMENTS LAPPING

Mis à jour : 27 janvier 2022



### RÈGLEMENTATION GÉNÉRAL

Tous les visiteurs doivent adhérer aux règlements généraux et de sécurité en plus de ceux-ci. Les règlements suivants sont sujets à des ajouts et/ou révisions en tout temps et ce, sans préavis.

### TYPE DE VOITURE

Les voitures doivent être conformes aux règlements généraux et aux spécifications code de la route. Ceux-ci doivent être en bon état et posséder un silencieux. Aucune moto, camion, voiture de drift, stock car ne seront permis lors des événements de lapping.

### INSPECTION

Les véhicules peuvent en tout temps être soumis à une inspection par les officiels à la demande de ceux-ci. La direction se réserve le droit d'exclure tout véhicule qu'il juge inadéquat, dangereux ou qui ne répond pas aux normes acceptables.

### FORMATIONS

Afin de pouvoir être admis aux activités de lapping, chaque pilote devra suivre une formation. Ainsi, vous pourrez compléter une brève évaluation avec l'un de nos instructeurs avant d'avoir l'autorisation de monter seul sur piste. Le cours d'introduction au lapping dure environ une quinzaine de minutes et vous est offert gratuitement.

### BRUITS

Aucun bruit entre 22h et 10h ne sera accepté. De plus, un véhicule jugé trop bruyant par l'un de nos officiels pourrait de faire enlever le droit de poursuivre l'activité. Pour d'avantage d'information au sujet des appareils de mesures, des conditions de mesures, de la position des appareils, des conditions du véhicules ainsi que l'interprétation des résultats vous pouvez vous référer au responsable sur place.

### SÉCURITÉ

Il est obligatoire de porter un casque en bon état certifié DOT et d'attacher sa ceinture. Vous pouvez avoir un seul passager à l'avant. Les pneus doivent être en bon état et jugé sécuritaire (aucuns pneus à clous).

### COMPORTEMENTS

Il est strictement interdit d'effectuer des dérapages contrôlés (drift) et des shows de cut off/2 step/boucane lors des événements lapping sous peine d'expulsion immédiate.

### APPLICATION NON-RESPECT ET SANCTIONS

Toute personne qui contrevient à l'une ou l'autre de ces règles est susceptible de devoir quitter le site et/ou de recevoir un constat d'infraction et/ou être banni pour une période indéterminée. En cas d'expulsion, vous ne pourrez bénéficier d'un remboursement des frais d'accès.